

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
42	41	32

Date de convocation	22/10/2020
Date d'affichage	23/10/2020

DL20026	OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL DU SITOM SUD GARD ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT et le vingt-neuf octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SITOM Sud Gard se sont réunis à 18 heures 15 à Nîmes, sous la présidence de M. Jacques BOLLEGUE, doyen de l'assemblée en l'absence du Président élu, conformément à l'article L.5211-9 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL, M. Laurent CHAPPELLIER.

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Amélie BUTEL, suppléante de M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Alain DALMAS, Mme Pascale VENTURINI, M. Daniel Jean VALADE suppléant de M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Jacques GRANAT, Mme Sylvette FAYET, M. Julien PLANTIER, M. Marc TAULELLE, Mme Dolorès ORLAY-MOUREAU suppléante de M. Frédéric PASTOR, Mme Géraldine REY DESCHAMPS, M. Antoine MARCOS, Mme Tiphaine LEBLOND suppléante de M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Carole SOLANA suppléante de M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. David-Alexandre ROUX, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Jacques BOLLEGUE, M. François COURDIL suppléant de M. Frédéric BEAUME

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Pierre LUCCHINI, M. Frédéric PASTOR, M. Laurent BURGOA, M. Richard FLANDIN, M. Richard TIBERINO, M. Yoann GILLET, Mme Claude de GIRARDI, M. Jack DENTEL, Mme Monique BOISSIERE, M. Frédéric BEAUME, M. Jean-François DURAND COUTELLE

Cté Com. Pays de Sommières : M. Yvan COUDERC
Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Marie GILLES
Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE
Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER
Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Avaient donné procuration :

Mme Martine KUFFER à M. Didier LEBOIS,
Mme Claude de GIRARDI à M. Julien PLANTIER,
M. Jack DENTEL à M. Jacques BOLLEGUE,
Mme Monique BOISSIERE à M. Marc TAULELLE

Secrétaire de séance : François COURDIL

Le SITOM Sud Gard est un syndicat mixte fermé (art L.5711-1 du CGCT).

En vertu de cet article, le syndicat mixte fermé est soumis à l'ensemble des dispositions prévues par les chapitres I et II du titre I du Livre II de la cinquième partie du CGCT, c'est-à-dire aux dispositions communes à l'ensemble des EPCI et aux dispositions régissant les syndicats de communes. (L5211-1 à 5212-34).

Ainsi lors de la 1ère séance du comité syndical qui suit le renouvellement général des conseils municipaux et conseils communautaires, il revient à l'organe délibérant de fixer, par délibération, le nombre de vice-présidents et le nombre de secrétaires du Bureau.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10, qui stipule :

« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ».

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : De fixer à neuf (9) le nombre de Vice-Présidents du Comité Syndical du SITOM Sud Gard et à huit (8) le nombre de secrétaires au Bureau Syndical.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

P.O.
Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20201029-DL20026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2020

Affichage : 30/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

